



## Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 51<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 23 mars 2001, à 10 heures

*Président* : Mme Dinić (Vice-Présidente) ..... (Croatie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Mselle

### Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies  
en Sierra Leone

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-30273 (F)

\*0130273\*

*En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala), Mme Dinić (Croatie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 132 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (A/55/805 et Corr.1 et A/55/839)**

1. **M. Yeo** (Directeur de la Division du financement des opérations de maintien de la paix), prenant la parole pour présenter le rapport du Secrétaire général (A/55/805 et Corr.1) sur le budget révisé de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, dit que l'Assemblée générale, pour couvrir les dépenses de l'effectif autorisé de 11 100 militaires, a, dans sa résolution 54/241 B, ouvert des crédits d'un montant brut de 504,3 millions de dollars afin de subvenir aux besoins de la Mission pendant la période en cours, y compris le montant proportionnel de la contribution de celle-ci au titre du compte d'appui et au titre de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Plus tard, à la suite de décisions du Conseil de sécurité, la Division du financement des opérations de maintien de la paix a informé la Commission que pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, en attendant la soumission du budget révisé actuellement à l'examen, les coûts supplémentaires afférents à l'élargissement de l'effectif de la composante militaire de la MINUSIL jusqu'à un maximum de 13 000 militaires seraient couverts par les ressources déjà approuvées. Le budget révisé s'élève à un montant brut de 561,9 millions de dollars, soit une augmentation de 85,2 millions de dollars, ou 17,9 % du montant brut, par rapport aux crédits actuellement ouverts.

2. Cette augmentation globale est imputable à l'élargissement de la Mission, qui comprend le déploiement de personnel supplémentaire : 1 900 militaires, 260 observateurs militaires et 60 conseillers de police civile appuyés par un personnel civil plus nombreux comprenant 385 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 601 agents recrutés sur le plan local, ainsi que 92 Volontaires des Nations Unies; cette augmentation est aussi imputable aux ressources requises pour les activités aériennes, pour l'acquisition de bureaux préfabriqués, pour les transports, les communications et pour d'autres matériels. Cette augmentation globale reflète aussi les coûts du rapatriement de deux contingents et de l'initiation des troupes de relève.

3. Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 85,2 millions de dollars pour la MINUSIL et la mise en recouvrement de ce montant.

4. **M. Mselle** [Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)], prenant la parole pour présenter le rapport du Comité consultatif (A/55/839), dit qu'environ 361,6 millions de dollars, soit 55,3 % du budget révisé pour la MINUSIL, sont demandés au titre des coûts militaires pour couvrir les dépenses afférentes à 12 740 militaires et 260 observateurs militaires. Les dépenses afférentes au personnel militaire sont examinées aux paragraphes 9 à 21 du rapport du Comité consultatif. Le rapport le plus récent du Secrétaire général adressé au Conseil de sécurité (S/2001/228) envisage la possibilité de porter l'effectif de la composante militaire à 17 500. Si une augmentation de cet effectif est approuvée par le Conseil de sécurité, un nouveau rapport sera soumis à la Commission.

5. Sous réserve des commentaires qu'il a présentés, le Comité consultatif donne son assentiment aux prévisions de dépenses révisées proposées au titre de la composante militaire. M. Mselle appelle l'attention des membres de la Commission sur les commentaires du Comité consultatif concernant le matériel appartenant aux contingents et les difficultés rencontrées par la MINUSIL dans l'application des contrats de location avec services.

6. Les dépenses du personnel civil sont examinées aux paragraphes 22 à 49 du rapport du Comité consultatif. Le Comité consultatif a présenté un certain nombre de recommandations qui devraient être prises en compte dans l'exécution du budget et lors de l'établissement des prochaines prévisions de dépenses. S'agissant du poste de commandant adjoint de la Force, le Comité consultatif recommande que la prise d'une décision sur le mode de financement de ce poste soit différée, afin de permettre au Secrétariat de justifier le changement proposé, lorsque les estimations de dépenses pour 2001-2002 seront examinées ultérieurement en 2001. En conséquence, le Secrétariat devrait continuer à financer le poste de commandant adjoint de la Force de la même manière jusqu'à ce que le Comité consultatif ait examiné la possibilité de changer de méthode de financement.

7. Les autres observations du Comité consultatif sur les voyages, l'utilisation de volontaires et les dépenses

opérationnelles figurent aux paragraphes 50 à 65 du rapport de celui-ci, et ses conclusions se trouvent au paragraphe 66. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver un crédit d'un montant de 550 millions de dollars au titre de la Mission pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, soit 73,3 millions de dollars supplémentaires par rapport au crédit actuellement ouvert de 476,7 millions de dollars, qui a déjà été mis en recouvrement. L'ajustement inclus dans les prévisions révisées de dépenses est donc d'environ 2 %.

8. Les projets de budget relatifs aux opérations de maintien de la paix ont été régulièrement caractérisés par une sous-utilisation des crédits ouverts, malgré les réductions recommandées par le CCQAB. Les exemples les plus récents de cet état de choses sont offerts par les missions du Kosovo et du Timor oriental, où des sous-utilisations de crédits de 15 % et 17 %, respectivement, ont été enregistrées pour la période s'achevant au 30 juin 2000. Le Comité consultatif considère que cette situation pourrait se répéter en ce qui concerne la MINUSIL, comme il l'a indiqué dans plusieurs paragraphes de son rapport. Le Comité consultatif invite donc l'Assemblée générale à envisager de mettre en recouvrement, au stade actuel, un montant supplémentaire de 36,6 millions de dollars, ce qui correspond à une mise en recouvrement d'un montant total brut de 513,4 millions de dollars pour la période qui se termine au 30 juin 2001. Le Secrétaire général pourrait ainsi procéder à un engagement prévisionnel d'un montant maximum de 550 millions de dollars pour couvrir les dépenses de la Mission et ferait rapport en septembre, compte tenu de l'exécution du budget, sur l'opportunité de mettre en recouvrement les 36,6 millions de dollars restants.

9. **M. Lenefors** (Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que la situation en Sierra Leone constitue un véritable défi pour l'Organisation des Nations Unies et pour la communauté internationale. L'Union européenne se félicite de l'apport fourni par tous les pays et du soutien apporté à la MINUSIL.

10. Étant donné sa taille et sa complexité, la MINUSIL doit être gérée avec la plus grande efficacité possible. L'Union européenne prend note du budget révisé de la Mission proposé par le Secrétaire général et du rapport pertinent du CCQAB. Elle partage certaines des préoccupations du Comité consultatif concernant les questions opérationnelles, y compris la structure de cette mission et sa gestion. L'Union européenne

se demande avec préoccupation s'il sera possible de recruter et de déployer le nombre requis de personnel additionnel pendant la courte période de temps comprise entre mars et juin 2001, et s'inquiète de l'impact que la croissance des effectifs pourrait avoir sur l'efficacité de la mission. Elle souhaiterait obtenir du Secrétariat des informations détaillées sur la manière dont il se propose de faire face à ce problème. Afin d'éviter les difficultés rencontrées en ce qui concerne les contrats de location avec services ou le soutien logistique autonome, on a recours à des inspections, effectuées avant le déploiement et avec l'accord des pays susceptibles de fournir des contingents. L'Union européenne attend avec intérêt les résultats de l'examen d'ensemble des politiques relatives à ces arrangements; en attendant, elle souhaite recevoir davantage d'informations sur la question de savoir si ces services ont fait l'objet de contrats et, dans l'affirmative, sur l'effet de ces arrangements sur l'efficacité et l'efficacité de la Mission.

11. L'Union européenne regrette de devoir revenir sur la question des achats et sur les problèmes pertinents soulignés par le Comité des commissaires aux comptes, à savoir une mauvaise gestion des stocks, l'absence de planification des achats, les livraisons tardives et la pénurie de personnel qualifié; elle aimerait connaître les mesures qui ont été prises pour remédier à cette situation. Un autre domaine dans lequel les règles et règlements sont mal appliqués est celui du contrôle du matériel. Un système de contrôle du matériel des missions a été mis en place, mais il faut prendre des mesures pour faire en sorte qu'il soit tenu à jour de façon efficace et que le personnel concerné reçoive une formation appropriée, afin de corriger les insuffisances décelées par le Comité des commissaires aux comptes.

12. L'Union européenne souscrit à la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 66 de son rapport (A/55/839).

13. **Mme Merchant** (Norvège) dit que compte tenu des améliorations récentes de la sécurité en Sierra Leone et du renforcement des perspectives de paix, la Norvège soutient vigoureusement les demandes du Secrétaire général visant à renforcer la MINUSIL. Cependant, tous les contingents n'ont pas été en mesure de satisfaire l'exigence de soutien logistique autonome et la délégation norvégienne souscrit à la recommandation du CCQAB selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait assumer la responsabilité de fournir des services supplémentaires. L'Organisation devrait

examiner avec soin ses capacités en terme de personnel qualifié et devrait envisager la possibilité d'externaliser certains de ces services, le cas échéant. Compte tenu de l'expérience acquise, la délégation norvégienne partage les doutes exprimés quant à la capacité de la Mission et du Siège de recruter le nombre requis de personnel civil et de le déployer avant juin 2001. Le Secrétariat devrait donc être invité à accélérer le recrutement et les affectations de personnel civil. La délégation norvégienne soutient la recommandation du CCQAB visant à ce que le système de contrôle du matériel des missions soit efficacement tenu à jour et à ce que le personnel concerné soit formé, afin de remédier aux insuffisances décelées par le Comité des commissaires aux comptes.

14. Le Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) vise à donner aux membres du Revolutionary United Front (RUF) une autre option que celle du combat armé; ce programme est une partie essentielle du processus visant à faire du RUF un parti politique normal. La délégation norvégienne estime que de telles activités devraient être partie intégrante du budget de toutes les opérations de maintien de la paix; en attendant, elle invite tous les pays qui ont annoncé des contributions à ce programme à tenir leurs engagements. Elle soutient la requête du CCQAB concernant l'inclusion de renseignements sur le rôle de la Mission dans le programme de DDR dans le prochain projet de budget de la MINUSIL.

15. La Norvège souscrit à la recommandation figurant au paragraphe 66 du rapport du CCQAB.

16. **Mme Sun Minquin** (Chine) dit que le Gouvernement chinois a accordé son soutien au processus de paix et de réconciliation nationale engagé en Sierra Leone; il espère que la MINUSIL pourra être renforcée de façon appropriée et que les ressources additionnelles affectées à cette mission seront utilisées efficacement.

17. Concernant le paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif (A/55/839), l'oratrice note que l'effectif autorisé des contingents est de 12 740 militaires, mais que, au 26 février 2001, seulement 9 544 militaires étaient arrivés sur le terrain. Elle aimerait savoir pour quelle raison le reste du personnel n'a pas encore rejoint son poste. Au 31 janvier 2001, deux demandes d'indemnisation avaient été réglées par le Secrétariat et 26 demandes demeuraient à l'étude; la représentante de la Chine demande un rapport de situation concernant ces demandes. La délégation chinoise partage le point

de vue du Comité consultatif eu égard à l'augmentation constante des frais de voyage. Elle considère qu'il faudrait utiliser pleinement les technologies des communications pour réduire ces coûts.

18. **M. Khyne-Sam** (Sierra Leone) exprime les remerciements et la gratitude de la délégation de la Sierra Leone à l'égard de ceux qui servent dans la MINUSIL et de la communauté internationale, qui fournit les ressources nécessaires. Le processus de paix a atteint un stade critique en Sierra Leone; l'orateur invite donc tous les pays qui fournissent des contingents à accélérer le déploiement des troupes qu'ils ont promises, afin que la Sierra Leone puisse jouir de la démocratie et de la paix.

19. **M. Mutiso** (Service de gestion financière du Département des opérations de maintien de la paix), en réponse à la question posée par la Suède au nom de l'Union européenne, dit que le Secrétariat était conscient, lorsque l'élargissement de la Mission a commencé, du défi que représente le recrutement de personnel. Évidemment, le recrutement d'agents locaux est moins difficile que celui de fonctionnaires recrutés sur le plan international. Le Département des opérations de maintien de la paix a consulté d'autres organismes au Siège et sur le terrain concernant le détachement de fonctionnaires et il a ajusté ses objectifs de recrutement pour y inclure un plus grand nombre de Volontaires des Nations Unies. M. Mutiso estime que tout le personnel requis sera en poste au 30 juin 2001.

20. Le contrat portant sur les services locaux a pris fin le 30 novembre 2000 et les tâches concernées doivent de nouveau être assumées par la Mission. On envisage d'externaliser ces tâches, mais cette procédure n'est pas encore instituée; en attendant, on utilise des contrats au jour le jour.

21. S'agissant des observations du Comité des commissaires aux comptes sur les insuffisances du système de contrôle du matériel des missions, la crise qui s'est produite en Sierra Leone en avril 2000 a rendu difficile un suivi du matériel. Depuis lors, le Secrétariat a pris des mesures pour trouver et former du personnel qualifié et on escompte que le système fonctionnera de façon satisfaisante à l'avenir. On a également pris des dispositions pour que le processus des achats fonctionne bien et pour que des fonctionnaires compétents soient en place dans ce domaine.

22. Concernant le niveau de déploiement des contingents, 10 356 militaires sont actuellement en poste et

les engagements fermes reçus donnent l'assurance que le niveau souhaité de déploiement sera atteint à la fin du mois de mai. S'agissant du coût élevé des voyages, la Mission s'est agrandie dans diverse zones et les difficultés rencontrées dans ce domaine sont imputables à une formation insuffisante du personnel. On a affecté une part importante du budget de formation au domaine des voyages, et l'orateur est convaincu que des résultats positifs seront bientôt obtenus dans ce domaine.

*La séance est levée à 10 h 50.*